

AVIS

20 juin 2024

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2024

DU BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION ADMINISTRATIVE

DE LA RÉGION NORMANDIE

Rapporteur général du budget :

Jean-Pierre GIROD

Résultat du vote :

Adopté à l'unanimité



Le budget supplémentaire au titre du budget annexe de la restauration administrative est la transcription comptable de l'obligation de reprise des résultats constatés lors de la clôture de l'exercice précédent.

Le compte financier unique 2023 a fait apparaître un excédent d'investissement de 95 175,37 € qu'il convient d'affecter au financement de la section d'investissement.

Les ajustements en crédits de paiement s'établissent ainsi, après affectation de l'excédent d'investissement, à 95 175,37 €.

Le Conseil économique, social et environnemental régional prend acte de ces inscriptions comptables.

